

PROCÉDURE DE DEMANDE D'HABILITATION

1/ CAS D'UNE PERSONNE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE AVEC UNE CNI OU PASSEPORT FRANÇAIS

- Vérifier la date d'expiration de la pièce d'identité
- Vérifier la lisibilité de la copie scannée de la pièce d'identité
- Attestation de l'employeur (ATTENTION : pas d'attestation au nom des sous-traitants)

2/ CAS D'UNE PERSONNE AVEC PIÈCE D'IDENTITÉ DE NATIONALITÉ D'UN PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, OU NÉE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Vérifier la date d'expiration de la pièce d'identité
- Vérifier la lisibilité de la copie scannée de la pièce d'identité
- Attestation de l'employeur ou déclaration unique d'embauche
- Joindre un extrait d'acte de naissance (Roumanie-Portugal et autres). Le SDLP n'accepte plus les permis suite à plusieurs fraudes.

3/ CAS D'UNE PERSONNE AVEC TITRE DE SÉJOUR

- Vérifier la date d'expiration du titre de séjour (les titres doivent avoir une date de validité de plus de 3 mois)
- Vérifier l'autorisation de travailler en France
- Attestation de l'employeur

4/ TAILLE DES DOCUMENTS SCANNÉS

- **Un mail = un intervenant**
- Toutes les pièces doivent être envoyées sous forme de **fichiers scannés en PDF nominatif** et inférieures à 2Mo (hors fichiers de type archives ex : .rar, .zip, etc...)
- Chaque pièce d'identité et pièce du dossier doit être **scannée séparément**, si possible avec recto et verso de la pièce sur un recto A4. Les pièces d'identité seront donc envoyées individuellement et non groupées dans un fichier.

5/ RÉFÉRENTS HABILITATIONS

- Envoyer toutes les demandes sur la boîte fonctionnelle dédiée : bgsac-habilitations@interieur.gouv.fr
- Les référents habilitations sont les suivants :

TRAORE Lucienne	→ lucienne.traore@interieur.gouv.fr
KARAT Taylor	→ taylor.karat@interieur.gouv.fr
VALMAR Nicaise	→ nicaise.valmar@interieur.gouv.fr



- Pour les fichiers envoyés par courriel, impérativement penser à les **mettre au format PDF.**
- Pour les fichiers lourds, penser à contacter les référents pour la création d'une boîte ENVOL et/ou France transfert.
- Indiquer le ou les sites concerné(s) ainsi que **la personne à contacter au sein de la société demandeuse.**
- Indiquer la nature des prestations.

AUCUNE DEMANDE D'HABILITATION NE SERA RECEVABLE PAR LES SERVICES DU MINISTÈRE SANS LE RESPECT DES CONDITIONS CI-DESSUS. A TOUT MOMENT, LE SERVICE DE SURETÉ SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER LES CONDITIONS ET DOCUMENTS DE DÉPÔT DES DEMANDES D'HABILITATIONS. **LE DELAI MOYEN DE TRAITEMENT DES DEMANDES EST DE 4 A 6 SEMAINES.**